

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2020**

Président de séance : Roger ALEMANI  
Secrétaire de séance : Camille ZEGHMOULI  
Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 28

Procuration : Monsieur Franck CHAGNOT à Monsieur Roger ALEMANI.

Le procès-verbal de la réunion du 25 mai 2020 est adopté.

### **1 – APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Où l'exposé de Monsieur Roger ALEMANI, Maire, qui présente les principales caractéristiques de la procédure d'élaboration, les choix en parfaite cohérence avec les documents d'urbanisme supérieurs et les remarques des Personnes Publiques Associées, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Plan Local d'Urbanisme.

### **2 – INSTAURATION D'UN DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Sur présentation de Monsieur Roger ALEMANI, Maire, l'assemblée délibérante décide, à l'unanimité, d'instituer sur les zones urbaines « U » et leurs sous-secteurs et zones à urbanisme « AU » et leurs sous-secteurs, un droit de préemption urbain.

### **3 – RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES**

Entendu le rapport et l'exposé de Monsieur Roger ALEMANI, Maire, l'assemblée délibérante après débat, prend acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Grand Est.

### **4 – FIXATION DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE**

Appelé à se prononcer, le conseil municipal, sur proposition de Monsieur Denis VERCELOT, conseiller municipal, décide de maintenir les taux de fiscalité directe locale fixés à :

- Taxe foncière (bâti) : 6,42 %
- Taxe foncière (non bâti) : 10,56 %

### **5 – SUBVENTION COMPLEMENTAIRE – CENTRE SOCIAL LOUISE MICHEL**

Entendu l'exposé de Madame Lydia BARRAT, conseillère municipale déléguée, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, émet un avis favorable au versement d'une dotation complémentaire d'un montant de 28.574 euros correspondant à la prise en charge des frais de personnels d'entretien pour l'exercice 2019.

### **6 – RIFSEEP : INGENIEURS ET TECHNICIENS**

Où le rapport de Madame Caroline LARRIERE, conseillère municipale, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, adopte les plafonds maximums du Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour le grade des ingénieurs et techniciens territoriaux.

## **7 – TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le conseil municipal, entendu le rapport de Monsieur Philippe CLERC, conseiller municipal délégué, à l'unanimité, émet un avis favorable aux transformations d'emplois proposées, qui entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2020 pour le grade de chef de service de police municipale, au 1<sup>er</sup> août 2020 pour le grade de technicien et 1<sup>er</sup> septembre 2020 pour les grades d'adjoints techniques.

## **8 – ACQUISITION PAR VOIE DE PREEMPTION**

L'assemblée délibérante, entendu l'exposé de Madame Annick LAURENT, conseillère municipale, émet un avis favorable pour l'acquisition par de voie de préemption de la parcelle boisée cadastrée section BK n° 5 au tarif de 4.415 €.

## **9 – ACQUISITION POUR VOIE AMIABLE**

Entendu le rapport de Monsieur Denis UNAL, conseiller municipal délégué, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle cadastrée AH n° 183 d'une contenance de 15a 58ca au tarif de 34.000 €.

## **10 – CESSION LOT 24 – MAXIMONT 3**

Invité à se prononcer, sur présentation de Madame Aurélie MARIOT, conseillère municipale, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de céder à Messieurs ESER et CAPACI ou toute société s'y substituant, les parcelles BC n° 230, BC n° 231 et BE n° 287 d'une surface de 19a 54ca au tarif de 40 € ht/m<sup>2</sup> pour un programme immobilier d'une dizaine de logements.

## **11 – CESSION PARCELLES AN 210p & AN212**

Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur Arnaud BADONNEL, conseiller municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la cession des parcelles cadastrées section AN 210p et AN212 d'une surface d'environ 155 m<sup>2</sup> au profit de M. et Mme Jacques-Olivier GERARD, ou toute société s'y substituant, au tarif de 23 €/m<sup>2</sup>, frais de division de 936 € en sus.

## **12 – CESSION PARCELLES AB 94p, AB 111p & AB 47p**

Entendu le rapport de Monsieur Philippe PAGNI, conseiller municipal, l'assemblée délibérante, accepte de céder à l'unanimité, les parcelles issues de la division des parcelles cadastrées section AB94p, AB 111p et AB 47p d'une contenance totale de 653 m<sup>2</sup> au profit de la société NIL PROMOTION au tarif de 40 € ht/m<sup>2</sup> et de porter à l'acte la création d'une servitude de réseaux sur les lots 8, 9 et 10.

## **13 – DEMARCHE ZERO PHYTOSANITAIRE**

Sur le rapport de Madame Anne-Sophie MONANGE, Maire-adjointe, le conseil municipal à l'unanimité, émet un avis favorable à la démarche de développement durable engagée par la commune et à l'acquisition d'équipements pour un montant total de 33.012 € ht, financés par la région Grand Est et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

## **14 – CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES**

Oùï l'exposé de Monsieur François VIRTEL, Maire-Adjoint, le conseil municipal à l'unanimité, émet un avis favorable à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue de Lorraine, notamment les réseaux d'assainissement, d'eau potable et d'eaux pluviales urbaines.

**15 – OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'AGGLOMERATION D'EPINAL : GARANTIE D'EMPRUNT**

L'assemblée délibérante, sur rapport de Madame Marine MONCHIERI, conseillère municipale, accepte les nouvelles caractéristiques financières des lignes des prêts réaménagés souscrites par l'office public de l'habitat de l'agglomération d'Epinal, auprès de la caisse des dépôts et consignations.

Le Conseil municipal est informé des décisions prises par délégation du Maire.

Le Président de séance,

Roger ALEMANI,  
Maire



